



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU jeudi 27 février 2014**  
**18 heures 00**

-----

SL/MG

N° 001672

Ressources  
Humaines-élections  
municipales 2014-  
travaux de mise sous  
plis

Affiché le :

**Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire informe qu'en application des articles L.242 et R.125 du code électoral, il y a lieu d'établir une convention entre la Préfecture de Vaucluse et la Ville d'APT pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 : cette convention définit les modalités de l'envoi de la propagande électorale des candidats sous le contrôle de la commission de propagande.

Les bulletins de vote et les circulaires des listes ayant sollicité le concours de la commission de propagande sont mis sous pli et envoyés aux électeurs de la Ville d'APT dans les délais impartis soit au plus tard :

- Le mercredi 19 mars 2014 pour le 1<sup>er</sup> tour ;
- Le mercredi 26 mars 2014 pour le second tour.

La Préfecture de Vaucluse met à disposition de la Ville d'APT des enveloppes pour l'envoi de la propagande pour les 2 tours de scrutin, la Ville d'APT a la charge du recrutement et du paiement des personnes qui effectueront des travaux d'étiquetage et de remplissage des enveloppes avant envoi aux électeurs.

Monsieur le Maire propose de :

- Recourir à des agents de la collectivité ;
- De lancer un appel à volontaires et de sélectionner 9 agents pour les 19 mars 2014 et 26 mars 2014 ;
- De rémunérer les agents sur la base du tarif par enveloppe défini conventionnellement avec les services de l'Etat, soit 0.30 euros bruts par enveloppe.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**APPROUVE**, la proposition de Monsieur le Maire.

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Vaucluse.

**DIT**, que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2014 – chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**